المكتب الوطني للكهرباء و المام الصالح للشرب Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable

7 30A 210524

عَلَيْنِ فِلَا عَلَيْنِ فِأَمَّ Branche Flectricité

Pôle Industriel
Direction centrale Production
Direction Exploitation Renouvelables

3/DI/CPR/DXR/XA/466/2021

Casablanca, le

## A SOCIETE ALTA CONCEPTION

29,Bd Med VI Complexe Rte Mediouna, Imm E3-Casablanca

Objet : Lettre de mise en demeure relative au Marché PX663247F2 « Fourniture d'un SKID de nettoyage STEP Afourer. »

Monsieur,

Nous vous rappelons qu'au titre du marché n° PX663247F2 (désigné «Marché »), vous vous êtes engagésà fournic :

Lot1: 1 SKID de nettoyage pour l'usine STEP.

Lot 3: 2 pompes pour eau potable pour l'usine Bin El Ouidane.

La Notification du Marché est effectuée le 06/10/2017, le délai de livraison : 60 jours à compter de la date mentionnée dans l'ODL du 20/10/2017.

Nombreuses relances pour les fournitures citées en objet, vous ont été adressé :

- ➤ Le 28/02/2018 : ONEE vous a adressé un mail pour rappeler la notification du marché et le délai en vue d'activer la livraison.
- ➤ Le 12/04/2018 : ONEE vous a adressé un mail de rappel en vue qu'elle effectue les livraisons.
- ➤ Le 12/07/2018 : ONEE vous a rappelé par un autre mail en vous invitant à fournir le matériel cité en objet.
- ➤ Le 07/09/2018 : ONEE vous a rappelé, encore une fois, par un mail.
- > 12/07/2018 en demandant d'activer la livraison du matériel en question et de répondre dans les meilleurs délais afin de se prononcer sur le sort de ces livraisons.
- ➤ Le 12/09/2018, votre société a transmis un mail à l'ONEE en Informant que les livraisons concernant le marché en guestion ne pourront pas être effectuées.
- ➤ Le 15/07/2019 , réunion de mise au point tenue entre l'ONEE et votre société.
- ➤ Le 28/02/2020, livraison du lot n°3 : -2 pompes pour eau potable pour l'usine Bin El Ouidane.
- ➤ Le 07/01/2021, Lettre de mise en demeure transmise afin de livrer le lot 1 SKID dans un délai 15 jours (Lettre datée du 01/12/2021 donnée main à main le 07/01/2021 car l'adresse que vous avez donnée est introuvable).
- ➤ Le 12/01/2021, votre société a transmis un écrit par le quel vous justifiez la non livraison pour motif : la production de ce produit par le fabricant est arrêtée.
- Le 15/04/2021, une deuxième lettre de mise en demeure est transmise afin de livrer le lot 1 concernant le

( Pr 0 )

SKID en vous informant que nous sommes en possession de deux devis récents (mars 2021) confirmant que le produit objet du lot n°1 du Marché PX663247F2, à savoir « SKID ALFALAVAL référence CIP 800 L », est disponible sur le Marché.

➤ Le 23/04/2021 votre société a transmis un écrit en évoquant la force majeure alors que la justification indiquée au niveau de votre écrit du 12/01/2021 (en PJ) concerne la non disponibilité de ce matériel chez le constructeur. Après vérification, comme indiqué ci-dessus, le matériel « SKID ALFALAVAL référence CIP 800 L » est toujours disponible sur le Marché.

Eu égard à ce qui précède, nous vous mettons en demeure d'honorer vos engagements conformément aux clauses du Marché dans un délai de 15 jours à compter de la date de la réception de la présente lettre de mise en demeure.

Nous vous informons que, passé le délai susvisé, nous serons dans l'obligation de prononcer la résiliation du Marché conformément aux dispositions du CCAFG au tort de votre société et avec toutes les conséquences du droit qui en découlent.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Signé

DIRECTION EXPLOITATION
RENOUVELABLES
I Directour
Signé: Abdellah SAPHAR

Or ev